

**CAP Esthétique  
Session 2016**

**EP1 « Prévention, Santé, Environnement »**

Durée : 1h  
Coefficient : 1

Aucun document n'est autorisé.

## SUJET

**PREMIERE PARTIE**

**/10 pts**

**Situation 1 :**

Théo, 18 ans, vient d'obtenir son CAP Coiffure et désire poursuivre ses études. Il souhaite compléter sa formation professionnelle et ouvrir son propre salon dans quelques années. Deux possibilités s'offrent à lui : continuer au lycée professionnel en Mention Complémentaire « Coiffure Coupe Couleur » ou préparer un Brevet Professionnel en alternance, dans un Centre de Formation des Apprentis.

**1.1. Identifiez le problème posé en cochant la bonne réponse :**

- Théo veut ouvrir un salon de coiffure tout de suite après son CAP.
- Théo veut poursuivre sa formation professionnelle.
- Théo cherche un apprentissage.

**1.2. Repérez les éléments de la situation en complétant le tableau suivant :**

	Éléments de la situation
<b>Qui ?</b>	
<b>Quoi ? (Que désire-t-il ?)</b>	
<b>Où ?</b>	
<b>Quand ?</b>	
<b>Comment ? (Quelles sont les possibilités offertes ?)</b>	
<b>Pourquoi ? (Quels sont les objectifs de sa démarche ?)</b>	

**1.3. Donnez la signification du sigle CAP :**

.....

.....

**Document 1 : Échelle des niveaux de qualifications professionnelles :**

Niveaux de qualification	Formations correspondantes
VI	Scolarité obligatoire (16 ans)
V	CAP ou BEP ou équivalent
IV	Baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ou équivalent
III	BAC+2 : BTS (Brevet de Technicien Supérieur) ou DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) ou équivalent
II	BAC+3/4 (licence, master 1) ou équivalent
I	BAC+5 et au-delà (master 2, ingénieur) ou équivalent

**1.4. À l'aide du document 1, indiquez le niveau de qualification du CAP en cochant la bonne réponse :**

- niveau I     
  niveau II     
  niveau III     
  niveau IV     
  niveau V     
  niveau VI

**Document 2 : Article L6111-1 du Code du Travail (Source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))**

La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

**1.5.1. A l'aide du document 2, indiquez le type de formation professionnelle correspondant au cas de Théo :**

.....

**1.5.2. Soulignez, dans le document 2, les buts de la formation professionnelle tout au long de la vie pour un salarié :**

**Théo connaît Karine depuis quelques mois, ils veulent tous les deux débiter leur vie sexuelle sans risque d'IST ni de grossesse non désirée.**

**1.6. Proposez un moyen de contraception convenant à la situation de Théo et Karine. Justifiez votre réponse :**

.....  
 .....

**1.7. Citez deux exemples d'infections sexuellement transmissibles :**

.....  
 .....

**Document 3 : Extrait de la brochure « Trou de mémoire » (Source : INPES)**

**49%** des personnes dont le sida a été diagnostiqué en 2003 ignoraient leur séropositivité, excluant toute prise en charge précoce de leur infection.

## JOUEZ LA CARTE DU DEPISTAGE

- **En cas de prise de risque :** rapport sexuel sans préservatif avec une personne de statut sérologique inconnu ou accident de préservatif pendant le rapport sexuel (déchirement ou glissement). Un premier test de dépistage du VIH/sida peut être réalisé quinze jours minimum après la prise de risque.
- **Et si vous souhaitez abandonner le préservatif dans le cadre d'une relation stable**

Consultez votre médecin traitant ou un médecin dans une consultation de dépistage anonyme et gratuit (CDAG). Il existe au moins une CDAG par département.  
Pour connaître l'adresse de la CDAG la plus proche:  
**Sida info service 0 800 840 800 ou [www.sida-info-service.org](http://www.sida-info-service.org)**

Ministère de la Santé et de la Protection sociale

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé  
**inpes**  
[www.inpes.santé.fr](http://www.inpes.santé.fr)

1.8.1. Relevez, dans le document 3, deux situations nécessitant un dépistage du SIDA :

.....

.....

1.8.2. Justifiez l'utilité de ce dépistage :

.....

.....

1.8.3. Citez une structure d'accueil, d'aide et de soutien concernant les IST :

.....

Le responsable du salon de coiffure où Théo a effectué ses périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) lui propose de signer un contrat d'apprentissage de 2 ans pour préparer le Brevet Professionnel, à compter du 1er août. Lors de la signature du contrat, l'employeur rappelle à Théo les dispositions prévues par la loi concernant la consommation de substances psychoactives au travail.

1.9. La consommation de substances psychoactives peut entraîner une conduite addictive. Définissez le terme souligné :

.....

.....

.....

1.10. Indiquez deux conséquences de la consommation de substances psychoactives :

- sur le travail du salarié :

.....

.....

- sur le fonctionnement de l'entreprise :

.....

.....

**Théo invite Karine au restaurant d'IKEA. Ce jour, le plat de boulettes de viande n'est pas disponible.**

**Document 4** : Article de presse (Source : *Le Monde* 26/04/2013)

**Ikea suspend la vente de boulettes de viande après des malaises.**

*Après les tartes au chocolat, l'enseigne Ikea a suspendu vendredi de la vente des boulettes de viande, deux familles en ayant consommé dans son restaurant de Lisses (Essonne) ayant connu des malaises.*

Dans son communiqué, le géant du meuble précise qu'il s'agit d'une « mesure de précaution » alors que deux lots de boulettes de viande sont en cours d'analyse. Prises mercredi de vomissements et de diarrhées immédiatement après avoir consommé ces boulettes, les familles en question ne sont pas en danger, selon Ikea. Elles ont été conduites à l'hôpital pour y subir des examens et en sont sorties jeudi.

Le parquet d'Évry, qui a saisi la Direction départementale de protection de la population, a indiqué avoir ouvert une enquête préliminaire afin d'établir un éventuel lien entre la consommation de ces boulettes et les malaises. Les résultats de prélèvements envoyés à deux laboratoires différents doivent être connus lundi.

**1.11.1. Repérez et soulignez, dans le document 4, l'action présentant le « principe de précaution » :**

**1.11.2. Justifiez l'intérêt de cette action :**

.....  
.....

**1.11.3. Relevez, dans le document 4, le nom de l'organisme public chargé de la sécurité alimentaire :**

.....

En faisant ses courses, Théo repère, sur les étiquettes de certains produits, les signes de qualité.

1.12. Attribuez à chaque signe de qualité ci-dessous, deux aliments de la liste suivante :

- farine,
- saumon fumé,
- jambon de Bayonne,
- poulet,
- camembert de Normandie,
- crème dessert.

Chaque aliment n'est présent qu'une seule fois dans le tableau :

Signes de qualité	Aliments
	- -
	- -
	- -

**DEUXIEME PARTIE**

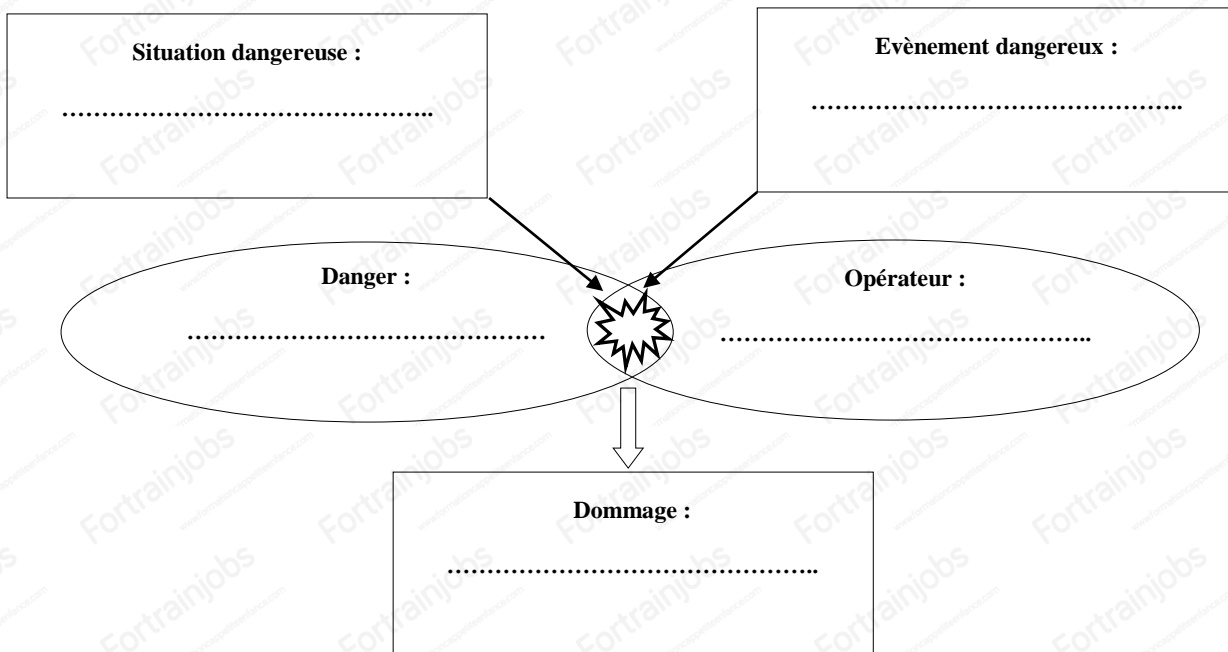
**/10 pts**

**Partie 2.1 (8 pts)**

**Situation 2 :**

**Karine, employée de libre-service, est salariée, dans un hypermarché comprenant 59 employés. Elle est chargée de l'approvisionnement du rayon fruits et légumes. Elle manipule fréquemment des charges lourdes : des caquettes de pommes de 15 kg.**

2.1.1. A l'aide des éléments soulignés et de vos connaissances, complétez le schéma d'apparition du dommage ci-dessous :



**Karine est victime d'un accident du travail. En effet, elle ressent une douleur vive et brutale dans le bas du dos, empêchant tout mouvement.**

2.1.2. Indiquez la démarche que doit faire l'employée. Précisez le délai à respecter :  
.....

2.1.3. Indiquez la démarche que doit faire son employeur. Précisez le délai à respecter :  
.....

**Document 5 : Prévention des risques liés aux manutentions manuelles. (Source : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr))**

*Supprimer les manutentions inutiles et alléger les charges*



Tous secteurs confondus, les manutentions manuelles figurent chaque année parmi les principales causes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Les objectifs en termes de prévention ? Agir en priorité sur les opérations de manutention manuelle inutiles ou qui peuvent être facilement évitées, en mettant notamment à disposition des aides à la manutention. Dans les autres cas, alléger la charge.

Les hommes jeunes, ouvriers et intérimaires sont particulièrement exposés aux risques qu'elles représentent. Le bâtiment et l'industrie sont les secteurs où les manutentions sont les plus fréquentes. Mais les travailleurs des commerces de détail et les professionnels de santé ne sont pas épargnés.

*Risques liés à la charge physique de travail*

Le fait de porter, pousser, tirer, lever, poser ou déposer des charges (même peu lourdes) implique des efforts physiques et parfois des positions de travail inconfortables (contraintes posturales). Effectuées à un rythme soutenu, ou de façon répétitive, les manutentions sollicitent à l'excès les os, les articulations ou encore les tendons et les muscles.

**2.1.4. En vous aidant du document 5, donnez une définition de la manutention manuelle :**

.....  
.....  
.....

**2.1.5. Relevez, dans le document 5, les deux secteurs professionnels où les manutentions sont les plus fréquentes :**

- .....  
- .....

**2.1.6. Proposez, à l'aide du document 5, deux mesures de prévention des risques liés à la charge physique du travail :**

- .....  
- .....

Suite à cet accident, le CHSCT de l'entreprise de Karine mène une enquête.

**2.1.7. Donnez la signification du sigle CHSCT :**

.....

**2.1.8. A partir de la situation de Karine, indiquez si le CHSCT est obligatoire dans son entreprise. Justifiez votre réponse :**

.....



A la fin de son arrêt de travail, Karine est convoquée par le médecin du travail pour une visite de reprise.

2.1.9. Indiquez un autre type de visite médicale obligatoire :

.....

2.1.10. Cochez les situations relevant des missions du médecin du travail :

- Il délivre un arrêt de travail de 5 jours à un salarié.
- Il assiste à une réunion du CHSCT dans une entreprise.
- Il propose des mesures de prévention contre le bruit.
- Il délivre une ordonnance de médicaments à un salarié.
- Il reçoit, au cours d'une visite de reprise, une salariée après un congé de maternité.
- Il donne son avis sur un plan de licenciement dans une entreprise.
- Il propose un aménagement du poste de travail d'un salarié handicapé.

Partie 2.2 (2 pts)

En entrant dans la réserve de l'hypermarché peu éclairée, Patrick ne voit pas la flaque d'huile répandue sur le sol. Un carton de bouteilles d'huile est tombé du transpalette lors de son transport vers le rayon.  
Patrick glisse et, dans sa chute, sa tête frappe le sol. Il est inconscient mais respire. Un collègue SST, présent sur les lieux, lui porte secours.

2.2.1. Nommez à l'aide de quatre verbes à l'infinitif les actions menées par le collègue de Patrick : (respecter l'ordre chronologique).

- 1- .....
- 2- .....
- 3- .....
- 4- .....

2.2.2. Indiquez le geste de secours qui doit être pratiqué dans cette situation d'accident :

.....

2.2.3. Proposez une mesure de prévention pour que ce type d'accident ne se reproduise pas :

.....  
.....